

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 18 mars 2024

LE CHIFFRE A RETENIR

27%

le montant de la nouvelle taxe instaurée sur
le taux de change officiel du dinar libyen
avec le dollar américain

Tunisie

Approbation en conseil des ministres d'une loi introduisant un nouveau Code des changes

Le projet de nouveau Code des Changes a été approuvé le 14 mars en conseil des ministres. Il remplacera l'actuel code qui date de 1976 et qui a connu peu de révisions depuis cette date. La préparation de ce projet de loi très attendu avait commencé il y a deux ans. Si les détails du projet de texte n'ont pas été rendus publics, la ministre des Finances, Sihem Nemsia a indiqué qu'il «répondait aux demandes des investisseurs, des entreprises, des jeunes et de toutes les parties concernées». Le texte permettrait de libéraliser progressivement certaines opérations courantes en devises avec l'étranger, de faciliter l'investissement des sociétés étrangères en Tunisie, ainsi que l'internationalisation des sociétés tunisiennes. En plus d'améliorer le climat des affaires et de clarifier la notion de résidence, les nouvelles dispositions entendraient également faciliter les paiements numériques internationaux, sur les plateformes de commerce notamment, et certaines transactions en crypto-actifs.

La création d'une Banque postale évoquée en Commission parlementaire des finances et du budget

L'examen du projet de loi d'inclusion financière en commission parlementaire a donné l'occasion à la BCT de se prononcer sur la question d'une Banque postale, indiquant qu'elle n'y était pas défavorable. Le projet de création d'une Banque postale a été

remis sur le devant de la scène par certains députés, dans le but de faciliter l'accès aux services bancaires, et notamment au crédit, dans les territoires où la pénétration bancaire fait défaut. Selon [L'Étude de marché sur la concurrence dans le secteur de la banque de détail en Tunisie](#) de l'OCDE (décembre 2023), la Poste tunisienne occuperait déjà une place à part sur le marché bancaire tunisien: grâce à des commissions plus faibles que les banques commerciales, elle serait le premier fournisseur de comptes courants personnels du pays, avec une offre principalement destinée aux personnes à revenus faibles et éloignées du réseau bancaire traditionnel.

Publication d'un décret relatif à la cession des terres domaniales au dinar symbolique

Lors d'une visite inopinée à Douz (gouvernorat de Kebili) dans le sud de la Tunisie le 16 mars, le président de la République Kais Saïed a évoqué le décret du 13 mars permettant la cession au dinar symbolique de terrains relevant du domaine de l'Etat et situés dans les zones de développement régional au profit des établissements publics ou privés des pôles technologiques et des sociétés de gestion des complexes technologiques et industriels. Ce décret vise à faciliter les conditions d'exploitation des biens domaniaux et renforcer la croissance économique dans les régions. Une commission a été créée au ministère des Domaines de l'Etat, en vue de modifier les dispositions de la loi régissant les terres collectives.

Le ministère des TIC annonce le lancement de la 5G avant la fin de 2024

Le 18 mars, le ministère des Technologies de la Communication a annoncé le calendrier du déploiement de la 5G en Tunisie. Avec pour objectif la commercialisation de la 5G à partir de novembre 2024, le ministère a prévu deux mois à partir de mars pour lancer les appels d'offres, avant de les évaluer en juillet et août. L'attribution des licences est prévue à partir de septembre. Les premiers essais de la technologie 5G en Tunisie ont eu lieu en décembre 2020: Tunisie Télécom a réalisé le premier appel 5G le 10 décembre 2020 tandis qu'Oredoo a réalisé le 18 décembre un 2^e test 5G et Orange a réalisé un test dans la ville de Kairouan en décembre 2021.

Libye

La Chambre des Représentants adopte l'instauration d'une taxe de 27% sur le taux de change officiel

Le 14 mars, le président de la Chambre des Représentants, Aqila Saleh, a pris un décret approuvant l'instauration d'une taxe de 27% sur le taux de change officiel des devises étrangères. Cette décision fait suite à la proposition du 5 mars du gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL) visant à ajuster la valeur de la monnaie nationale entre 5,95 et 6,15 dinars pour un dollar, alors qu'elle est actuellement cotée à 4,80 et que le taux de change USD/LYD sur le marché parallèle atteint 7,26. Cette mesure, qui concerne toutes les transactions en Libye, à l'exception des secteurs souverains et des secteurs financés par le Trésor Public, devrait entrer en vigueur rapidement. La BCL aurait déjà publié une circulaire demandant aux banques de rendre cette mesure effective à compter du mercredi 20 mars. Le décret précise que les revenus générés par la taxe pourraient être utilisés pour financer des projets de développement et être alloués à la BCL pour rembourser la dette publique. Cette mesure intervient alors que le pays est confronté à une inflation croissante qui érode le pouvoir d'achat des ménages. Si la proposition du gouverneur avait déjà suscité des critiques, son adoption par décret du président de la Chambre est tout aussi controversée. En effet, plusieurs membres de la Chambre des Représentants ont qualifié cette décision « d'illégal » puisqu'elle n'aurait pas été soumise au vote de l'assemblée. Le premier ministre du GUN a également exprimé son opposition, mettant en garde contre les répercussions économiques négatives pour les citoyens lors d'une manifestation pour protester contre la crise économique et dénoncer cette nouvelle taxe mardi 19 mars.

Retour imminent des vols Turkish Airline en Libye

Le ministère des Transports, saisi par la partie turque d'un projet de protocole d'accord concernant le retour de Turkish Airlines dans les aéroports libyens, a annoncé qu'il examinera le document afin de permettre sa signature par les parties concernées dans les plus brefs délais. Cette annonce survient après les réunions en février dernier entre l'autorité de l'aviation civile libyenne et l'autorité de l'aviation turque afin d'accélérer le retour de Turkish Airlines dans les aéroports libyens.

Le e-visa désormais disponible pour les étrangers

Les visas électroniques pour les étrangers ont été lancés le 21 mars par le bureau du cabinet du gouvernement libyen basé à Tripoli. Cette mesure devrait prochainement être accompagnée du lancement du visa électronique pour les travailleurs expatriés souhaitant s'installer en Libye, prévu pour le 1^{er} mai. Les visas ne concernent pas l'Égypte et la Turquie qui, par souci de réciprocité, font partie des pays exemptés de visas touristique libyen pour une population déterminée (personnes de moins de 18 ans, femmes et hommes de plus de 45 ans pour l'Égypte et 55 ans pour la Turquie).

Echanges entre la NOC et Repsol sur l'augmentation de la production pétrolière

Des échanges ont eu lieu entre le président de la National Oil Corporation (NOC), Farhat Bengdara, et le directeur local de la compagnie espagnole Repsol, Mikel Arriaga, concernant l'augmentation de la production pétrolière. Il est prévu que Repsol commence ses activités d'exploration dans le bassin de Mourzouq début avril 2024. En juillet dernier, la National Well Drilling Company (NWDC), filiale de la NOC, avait signé un accord avec Schlumberger (SLB) pour forer trois puits de pétrole au profit de l'espagnol Repsol Exploration Murzuq S.A. (REMSA).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Assia Farah Benbahria](#), [Leopold Lucquet](#), [Clara Bulteau](#)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtresor.gouv.fr

Principaux indicateurs – dernières données disponibles

Indicateurs	Tunisie	Libye
Population	11 803 588 (2022)	6 850 000 (2022)
Croissance du PIB	+0,4% (2023) -0,2% (g.a.) (T4 2023)	18,8% (2023)
PIB par habitant	3 749 USD (2022)	6 716 USD (2022)
Taux de chômage	16,4% (T4 2023)	18,5% (2023)
Taux d'inflation annuel	7,5% (02/24) 9,3 % (2023)	3,4% (2023)
Taux d'intérêt directeur	8%	-
Balance commerciale	-17,1 Md TND (-10,7% PIB) (2023)	14,7 Md USD / 35,5% PIB (2023)
Compte courant	-4,1 Md TND (-2,6% PIB) (2023)	7,6 Md USD / 18,4% PIB (2023)
Réserves en devises	7,5 Md USD (3,5 mois d'importation)	85,5 Md USD (67,1 mois d'importations)
Taux de change	3,38 TND/EUR (19/03) 3,11 TND/USD (19/03)	4,8 LYD/USD 5,25 LYD/EUR
Dette publique	80,2% PIB (2023)	-
Flux d'IDE entrants	2 385 M TND (2023)	-
Production de pétrole brut	31 100 b/j (2023)	1,2 M b/j (Octobre 2023)

Tunisie: Prévisions économiques pour 2024

	Croissance du PIB réel	Inflation	Déficit courant	Déficit public en % du PIB	Dette du Trésor en % du PIB
FMI (10/23)	1,90%	9,80%	5,40%	-	77,10%
BANQUE MONDIALE (11/23)	3,0%	8,0%	4,60%	3,60%	74,90%
MINISTÈRE DES FINANCES (LF 2024)	2,10%	-	-	6,60%	78,80%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE (02/24)	-	7,30%	-	-	-

Libye: Prévisions économiques pour 2024

	Croissance du PIB réel	Inflation	Déficit courant	Déficit public en % du PIB	Dette du Trésor en % du PIB
FMI (10/23)	7,5%	2,9%	26,5%	9,30%	-
BANQUE MONDIALE (11/23)	7,6%	3,0%	-	-	-